

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1491

6 juillet 2011

### SOMMAIRE

A2MF Capital .....	71542	Padulex S.A. ....	71551
AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S. .....	71546	Party Rent Luxembourg, Sàrl .....	71559
Ben Holding S.à r.l. ....	71565	Pasfin S.A. ....	71554
Delff Luxembourg 1 S.à r.l. ....	71552	Patrilux S.A. ....	71552
EKIAM Management S. à r. l. & Cie. Zweite (2.) S.e.c.s. ....	71540	Patrimoine Marmotte S.A. ....	71547
Europ Estate & Property Management S.A. .....	71567	Poinsettia Mavit S.A. ....	71535
Flinders International SA .....	71557	Poinsettia Mavit S.A. ....	71554
Fro Yo Lux S.à r.l. ....	71541	Private Investment Capital Market & Equi- ties Holding S.A. ....	71540
Gan Eden S.A. ....	71561	Procura Holding .....	71559
Hillenbrand Luxembourg S.à r.l. ....	71535	ProLogis Netherlands XIII S.à r.l. ....	71548
Hoste International S.A. ....	71534	Rainy, s.à r.l. ....	71561
iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l. ....	71559	RA I S.à r.l. ....	71532
INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quatre- vingt-treizième (293.) S.e.c.s. ....	71549	Selgest S.A. ....	71552
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent vingt et unième (421.) S.e.c.s. ....	71563	SHIP Investor & Cy S.C.A. ....	71561
JKC Fund .....	71554	SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A..	71565
Klopman Holdings S. à r.l. ....	71531	Splitart S.A. ....	71522
LSREF Summer Holdings, S.à r.l. ....	71547	Stirpo Participations S.A. ....	71534
LSREF Summer Loans, S.à r.l. ....	71547	Sulinvest S.A. ....	71566
MAN Umbrella SICAV .....	71551	Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A. ...	71566
Miam Conseils S.A. ....	71548	Surexpo S.A. ....	71567
Muellux Holding Company II S.à r.l. ....	71548	Taro S.A., Société de Gestion de Patrimoi- ne Familial, (SPF) .....	71548
Opus Investment S.à r.l. ....	71562	TDL, Luxembourg Branch .....	71566
		Tyrus Capital Event S.à r.l. ....	71525
		Westfjord Capital S.à r.l. ....	71555
		Zallaz .....	71565

**Splitart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLITART S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.129.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1384 of 6 July 2010.

The meeting is presided by Me Bernard Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Frédéric Clasen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - As appears from the attendance list, all the ten million eight hundred and sixty three thousand two hundred and fifty six (10,863,256) issued shares of the Company are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being duly and validly convened thus waive any right to receive a prior convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting is the following:

(1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty four thousand two hundred and three Euro (€ 34,203) to thirty five thousand one hundred and ninety Euro (€ 35,190) by the issue of three hundred thirteen thousand nine hundred fifty six (313,956) additional shares without nominal value; subscription to and payment of, the additional shares to be issued within the capital increase by the following subscribers:

- Fineprint Inc. (58,140 shares),
- Mr Philippe Bruneton (58,140 shares),
- Mr Itay Strum (58,140 shares),
- Mr Alain Montier (46,512 shares),
- Mr Olivier Maréchal (46,512 shares), and
- Mr Lim Siong Kwong Lam Thuon Mine (known as Benjamin Lam) (46,512 shares)

through a contribution in cash of eight hundred ten thousand Euro (€ 810,000); allocation of an amount of eight hundred nine thousand thirteen Euro (€ 809,013) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve.

(2) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

After deliberation the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

It was unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty four thousand two hundred and three Euro (€ 34,203) to thirty five thousand one hundred and ninety Euro (€ 35,190) by the issue of three hundred thirteen thousand nine hundred fifty six (313,956) additional shares without nominal value.

The meeting, after having noted that the existing shareholders all expressly waived their preferential subscription right, decided to admit to the subscription of the three hundred thirteen thousand nine hundred fifty six (313,956) additional shares to be issued by the Company the following subscribers:

(i) Fineprint Inc., a company registered in the "sistema Tecnológico de Informacion del Registro Publico de Panama, Seccion de Mercantil, Ficha No 667723, sigla No S.A.", represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 4 March 2011, declared to subscribe to fifty eight thousand one hundred forty (58,140) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000).

(ii) Mr Philippe Bruneton of 51, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 8 March 2011, declared to subscribe to fifty eight thousand one hundred forty (58,140) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000).

(iii) Mr Itay A. Strum of 8 Hamenofin Street, Herzeliya 46733, Israel, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 3 March 2011, declared to subscribe to fifty eight thousand one hundred forty (58,140)

shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000).

(iv) Mr Alain Montier of 6 bis Cité Aubry, 75020 Paris, France, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 4 March 2011, declared to subscribe to forty six thousand five hundred and twelve (46,512) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred and twenty thousand Euro (€ 120,000).

(v) Mr Olivier Maréchal of 14 rue Saint Jean, 57570 Basse Rentgen, France, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 2 March 2011, declared to subscribe to forty six thousand five hundred and twelve (46,512) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred and twenty thousand Euro (€ 120,000).

(vi) Mr Lim Siong Kwong Lam Thuon Mine (known as Benjamin Lam) of 47 rue de Grunewald, L-1646 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Me Bernard Charpentier, prenamed, by virtue of a proxy dated 3 March 2011, declared to subscribe to forty six thousand five hundred and twelve (46,512) shares, each without nominal value to be issued by the Company against a contribution in cash of one hundred and twenty thousand Euro (€ 120,000).

Evidence of payment of the above contribution in cash has been presented to the undersigned notary.

It was further resolved to allocate an amount of nine hundred eighty seven Euro (€ 987) out of the contribution in cash to the share capital of the Company and the remaining amount of the contribution in cash being an amount of eight hundred nine thousand and thirteen Euro (€ 809,013) to a freely distributable reserve of the Company.

#### *Second resolution*

It was unanimously resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ **5.1.** The issued capital of the Company is set at thirty five thousand one hundred and ninety Euro (€ 35,190) divided into eleven million one hundred seventy seven thousand two hundred and twelve (11,177,212) ordinary shares in registered form without any nominal value (the “Shares”).“

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 2,400.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPLITART S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129.

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1384 du 6 juillet 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Frédéric Clasen, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Il ressort de la liste de présence que toutes les dix millions huit cent soixante trois mille deux cent cinquante six (10.863.256) actions émises par la Société sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués de sorte qu'ils

renoncent à leur droit à recevoir une convocation préalable. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente quatre mille deux cent trois euro (34.203 €) à trente cinq mille cent quatre-vingt dix euros (35.190 €) par l'émission de trois cent treize mille neuf cent cinquante six (313.956) actions additionnelles sans valeur nominale; souscription et paiement des actions additionnelles devant être émises dans le cadre de l'augmentation du capital par les souscripteurs suivants:

- Fineprint Inc. (58.140 actions),
- M. Philippe Bruneton (58.140 actions),
- M. Itay Strum (58.140 actions),
- M. Alain Montier (46.512 actions),
- M. Olivier Maréchal (46.512 actions) et
- M. Lim Siong Kwong Lam Thuon Mine (dit Benjamin Lam) (46.512 actions)

par un apport en numéraire de huit cent dix mille euros (810.000 €); allocation d'un montant de huit cent neuf mille treize euro (809.013 €) de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

2. Amendement de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente quatre mille deux cent trois euro (34.203 €) à trente cinq mille cent quatre-vingt dix euros (35.190 €) par l'émission de trois cent treize mille neuf cent cinquante six (313.956) actions additionnelles sans valeur nominale.

L'assemblée, après avoir pris acte que les actionnaires existants renoncent à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de trois cent treize mille neuf cent cinquante six (313.956) actions additionnelles à émettre par la Société les souscripteurs suivants:

(i) Fineprint Inc., une société immatriculée dans le "sistema tecnologico de Informacion del Registro Publico de Panama, Seccion de Mercantil, Ficha No 667723, sigla No S.A.", représentée par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 4 mars 2011, déclare souscrire à cinquante huit mille cent quarante (58.140) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent cinquante mille euros (€ 150.000).

(ii) M. Philippe Bruneton, domicilié au 51, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 8 mars 2011, déclare souscrire à cinquante huit mille cent quarante (58.140) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent cinquante mille euros (€ 150.000).

(iii) M. Itay A. Strum, domicilié au 8 Hamenofin Street, Herzeliya 46733, Israël, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 3 mars 2011, déclare souscrire à cinquante huit mille cent quarante (58.140) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent cinquante mille euros (€ 150.000).

(iv) M. Alain Montier, domicilié au 6 bis Cité Aubry, 75020 Paris, France, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 4 mars 2011, déclare souscrire à quarante six mille cinq cent douze (46.512) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent vingt mille euros (€ 120.000).

(v) M. Olivier Maréchal, domicilié au 14 rue Saint Jean, 57570 Basse Rentgen, France, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 2 mars 2011, déclare souscrire à quarante six mille cinq cent douze (46.512) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent vingt mille euros (€ 120.000).

(vi) M. Lim Siong Kwong Lam Thuon Mine (dit Benjamin Lam), domicilié au 47 rue de Grunewald, L-1646 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Me Bernard Charpentier, susmentionné, en vertu d'une procuration datée 3 mars 2011, déclare souscrire à quarante six mille cinq cent douze (46.512) actions, chacune sans valeur nominale à émettre par la Société contre un apport en espèces de cent vingt mille euros (€120.000).

Preuve du paiement des apports en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

Il est ensuite décidé d'allouer un montant de neuf cent quatre-vingt-sept euros (€ 987) du montant de l'apport en numéraire au capital social de la Société et le solde de l'apport en numéraire soit un montant de huit cent neuf mille treize euro (€ 809.013) à une réserve librement distribuable.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé unanimement d'amender l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lit comme suit:

“ 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix euros (35.190 €) représenté par onze millions cent soixante-dix-sept mille deux cent douze (11.177.212) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale (les «Actions»).“

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges quelconques incombant à la Société du fait de la modification des statuts, sont à évaluer à environ EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER - V. KOPERA - F. CLASEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2011. Relation:LAC/2011/12979. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux mai de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011059219/185.

(110066571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

### **Tyrus Capital Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.470.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Tyrus Capital Event Master Fund Limited, an Exempted Company incorporated with limited liability and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number MC-230624,

here represented by Ms Alexandra Pizzo, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barbados on 15 April 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in her hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an indefinite period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Tyrus Capital Event S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share, which are indivisible. The joint co-owners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may at any time redeem or buy back its own shares with distributable reserves in accordance with article 72-1 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) non-UK resident managers and at any time no more than four (4) managers who need not be shareholders. The majority of managers shall, at all times, be non-UK resident managers.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. The term of office of the managers may be undetermined. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any non-UK resident manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. In case the board of managers decides to elect a chairman or a vice-chairman, such chairman or vice-chairman shall not be a UK-resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting, which shall never be in the United Kingdom. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be sent to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A written notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager, other than a UK-resident manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) non-UK resident managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any non-UK resident manager of the Company individually. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments properly made by them in the name of the Company in accordance with the Law and these articles. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The Company may distribute interim dividends.

**Art. 23.** The shareholders may decide to appoint a statutory auditor to supervise the operations of the Company and shall determine the term of office.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Tyrus Capital Event Master Fund Limited, above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at four (4) and the following are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Charles Meyer, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 April 1969, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Mr. Jean (John) Wantz, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17 May 1966, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Ms Charlotte Lahaije-Hultman, born in Barnarp, Sweden, on 24 March 1975, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Mr. Mark Andrew Madden, born in London, England, on 16 July 1975, residing professionally at 11 Grosvenor Place, London SW1X 7HH, England.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Tyrus Capital Event Master Fund Limited, une Société Exemptée constituée avec une responsabilité limitée et existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, inscrite au registre des sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-230624,

ici représentée par Mademoiselle Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à La Barbade, le 15 avril 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Tyrus Capital Event S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.



## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La société peut décider, à tout moment, de racheter ses parts sociales avec les réserves distribuables, conformément à l'article 72-1 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni sans excéder quatre (4) gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. A tout moment, la majorité des gérants doit être composée de non-résidents au Royaume-Uni.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de leur mandat. La durée du mandat des gérants peut être indéterminée. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout gérant non-résident au Royaume-Uni.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance déciderait d'élire un président ou un vice-président, celui-ci ne pourra pas être un gérant résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui ne pourra jamais être au Royaume-Uni. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera envoyé à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Un avis écrit ne sera pas requis pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant, autre qu'un gérant résident au Royaume-Uni, peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par chaque gérant non-résident au Royaume-Uni de la Société individuellement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni de la Société ou par toute personne non-résident au Royaume-Uni dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, conformément à la Loi et aux présents statuts. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires.

**Art. 23.** Les associés peuvent décider de nommer un commissaire aux comptes pour superviser les opérations de la Société et détermineront la durée de son mandat.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Tyrus Capital Event Master Fund Limited, préqualifiée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4) et sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Monsieur Jean (John) Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
  - Monsieur Mark Andrew Madden, né le 16 janvier 1975, à Londres, Angleterre, demeurant professionnellement 11 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HH, Angleterre.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PIZZO, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2011. Relation: EAC/2011/5303. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011058061/317.

(110064836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**Klopman Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.462.283,75.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MW UNITEXX S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 138178,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 13 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée "KLOPMAN HOLDINGS S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 88171, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1355 du 18 septembre 2002.

- Le capital social est fixé à sept millions quatre cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 7.462.283,75) représenté par cinq millions neuf cent soixante-neuf mille huit cent vingt-sept (5.969.827) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

- La date de clôture de l'année sociale est modifiée du 30 septembre au 31 mars, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 s'est terminée le 31 mars 2011 et les prochaines années sociales commenceront le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termineront le 31 mars de l'année suivante.

En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'exercice de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante."

**Traduction anglaise du texte qui précède:**

" **Art. 22.** The company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> April of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> March of the following year."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19853. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061545/44.

(110068758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**RA I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.935.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) ROCKPOINT APOLLO PROPERTIES S.à r.l., R.C. S. Luxembourg B Number 136.938, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

hereby represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney, given in Munsbach on 12<sup>th</sup> April 2011,

2) RA Invest GmbH & Co KG, registered with the "Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main" under number HRA 44345, and having its registered office at Grüneburgweg 2, 60323 Frankfurt am Main (Germany).

hereby represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney, given in Frankfurt am Main (Germany), on 11<sup>th</sup> April 2011,

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearers, acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

I. They are the sole shareholders of the company known as "RA I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on January 31<sup>st</sup>, 2008, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 863 on April 8<sup>th</sup>, 2008.

II. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25,- EUR) each, fully paid;

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company;
2. Discharge to the managers of the Company;
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities;
4. Miscellaneous.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at

the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

#### *Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator MAS Luxembourg, a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach in relation to the liquidation of the Company. The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915. He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company. The liquidator shall not receive remuneration for his role.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausend und elf, am einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vorübergehend abwesend, welche letztere Depositärin der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

#### **SIND ERSCHIENEN:**

1) ROCKPOINT APOLLO PROPERTIES S.à r.l., R.C. S. Luxemburg B Nummer 136.938, mit Sitz in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Munsbach, am 12 April 2011,

2) RA Invest GmbH & Co KG, eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 44345, mit Sitz in Grüneburgweg 2, 60323 Frankfurt am Main (Deutschland).

hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Frankfurt am Main (Deutschland), am 11 April 2011.

Welche Vollmachten nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

I. Sie sind die einzigen Anteilhaber der Aktiengesellschaft "RA I S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 31. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 863 vom 8. April 2008.

II. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von fünfundsiebzig Euro (25,- EUR) pro Aktie, vollständig eingezahlt;

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Entlast der Geschäftsführer der Gesellschaft;
- 3) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 4) Verschiedenes.

Alsdann haben die Anteilhaber, vertreten wie oben erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu liquidieren.

### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Tätigkeiten der Geschäftsfuehrer welche sie für die Gesellschaft seit der Gründung der Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzunehmen, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen. Die Generalversammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch welche die Gesellschaft gegenüber der Geschäftsfuehrer im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten, und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zum Liquidatoren MAS Luxembourg, mit Sitz in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, im Zusammenhang mit der Liquidation, zu bestellen. Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen. Der Liquidator erhält kein Entgelt für die Ausführung seines Mandates.

### Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (1.000.- EUR).

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Thill et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2011. LAC/2011/18871. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059205/123.

(110066500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

---

### **Hoste International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.905.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061511/10.

(110068889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

### **Stirpo Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 123.588.

---

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 mai 2011

### Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel la société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en vertu de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915, Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973. Son mandat expirera le 31 décembre 2011.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric DEFLORENNE, administrateur, est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

- La dénomination sociale du Commissaire aux Comptes BAKER & NORTON FIDUCIAIRE a été changée en FIDINTER et l'adresse est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011071420/29.

(110078719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Poinsettia Mavit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.235.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011061650/12.

(110068891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.056.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hillenbrand International Holding Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Indiana, United-States of America, having its principal place of business at 1 Batesville Boulevard, Batesville, Indiana 47006, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 24 March 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand hundred) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 23,498,088 (twenty-three million four hundred ninety-eight thousand eighty-eight Euro) by the issuance of 23,498,088 (twenty-three million four hundred ninety-eight thousand eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium payable on the share premium account of the Company amounting to EUR 133,155,829.05 (one hundred thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred and twenty-nine Euro and five cents), out of which EUR 2,352,309 (two million three hundred fifty-two thousand three hundred nine Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hillenbrand International Holding Corporation of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,498,088 (twenty-three million four hundred ninety-eight thousand eighty-eight Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand eighty-eight Euro) by the issuance of 23,498,088 (twenty-three million four hundred ninety-eight thousand eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 133,155,829.05 (one hundred thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-nine Euro and five cents) which will be allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 2,352,309 (two million three hundred fifty-two thousand three hundred nine Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below.

### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

### *Description of the Contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, against the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the following shares:

- 1 share with a nominal value of GBP 1 (one British pound), held by Sole Shareholder in Batesville Holding UK, Ltd., a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at The Old Vicarage, Market Street, Castle Donington, Derby DE74 2JB, United Kingdom and registered under number 06522492 ("Batesville Holding"), representing 100 % (one hundred percent) of the share capital of Batesville Holding (the "Batesville Holding Share"); and

- 1,190 (one thousand and one hundred and ninety) shares with a nominal value of CHF 1000 (one thousand Swiss Francs) each, held by Sole Shareholder in K-Tron (Schweiz) GmbH, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Lenzhardweg 43/45, 5702 Niederlenz, Switzerland and registered under number CH-400.3.008.746-6a ("KTS"), representing 99.17 % (ninety-nine point seventeen percent) of the share capital of KTS (the "KTS Shares").

### *Valuation*

The net value of the contribution of the Batesville Holding Share and the KTS Shares amounts to EUR 156,653,917.05 (one hundred fifty-six million six hundred fifty-three thousand nine hundred seventeen Euro and five cents).



Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mr. Kenneth A. Camp, residing at 2074 Huntersville Road, Batesville, Indiana 47006, United States of America, in his capacity as category A manager of the Company;

b) Mr. Joe A. Raver, residing at 161 Brook Drive, Batesville, Indiana 47006, United States of America, in his capacity as category A manager of the Company; and

c) Mr. Manfred Schneider, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in his capacity as category B manager of the Company,

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 31 March 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution, the managers expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hillenbrand International Holding Corporation: of the 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand eighty-eight) shares.

The notary acts that the 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand eighty-eight) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand eighty-eight Euro), represented by 23,523,088 (twenty-three million five hundred twenty-three thousand eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.»

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trentième et unième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**Comparaît:**

Hillenbrand International Holding Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant le centre principal de ses affaires à 1 Batesville Boulevard, Batesville, Indiana 47006, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici valablement représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la personne comparante, et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est l'associé unique de "Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, précité, le 24 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (la "Société").

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement résoudre sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été suffisamment informé par avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit à une convocation,

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 23.498.088 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille quatre-vingt huit euro) par l'émission de 23.498.088 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 133.155.829,05 (cent trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-neuf euro et cinq cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont EUR 2.352.309 (deux millions trois cent cinquante-deux mille trois cent neuf euro) seront affectés à la réserve légale, le tout étant intégralement libéré par un apport en nature,

3. Souscription et paiement par Hillenbrand International Holding Corporation des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature,

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société,

5. Modification consécutive du premier alinéa de l'article 8. des statuts de la Société, et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est résolu que l'Associé Unique renonce au droit de convocation à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est aussi résolu que tous les documents utiles ont été mis à la disposition de l'Associé Unique durant un délai suffisant pour lui permettre d'examiner chaque document attentivement.

#### *Deuxième résolution:*

Il est résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 23.498.088 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-huit euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euro) à EUR 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-huit euro) par l'émission de 23.498.088 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 133.155.829,05 (cent trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-neuf euro et cinq cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont EUR 2.352.309 (deux millions trois cent cinquante-deux mille trois cent neuf euro) sont affectés à la réserve légale, le tout étant intégralement libéré par un apport en nature décrit ci-après.

#### *Troisième résolution:*

Il est résolu d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par l'apport en nature décrit ci-après.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Sur ce l'Associé Unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient et déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi faite sous réserve du paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Associé Unique par l'apport en nature décrit ci-après.

### *Description de l'apport*

L'apport fait par l'Associé Unique en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission est composé des actions suivantes:

- 1 action d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre britannique), détenue par l'Associé Unique dans Batesville Holding UK, Ltd., une société constituée sous le droit du Royaume-Uni, dont le siège social est à The Old Vicarage, Market Street, Castle Donington, Derby DE74 2JB, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 06522492 ("Batesville Holding"), représentant 100 % (cent pourcent) du capital social de Batesville Holding (l' "Action Batesville Holding"), et
- 1.190 (mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de CHF 1000 (mille Francs Suisse) chacune, détenues par l'Associé Unique dans K-Tron (Schweiz) GmbH, une société constituée sous le droit de la Suisse, dont le siège social est à Lenzhardweg 43/45, 5702 Niederlenz, Suisse et enregistrée sous le numéro CH-400.3.008.746-6a ("KTS"), représentant 99,17 % (quatre-vingt dix-neuf virgule dix-sept pourcent) du capital social de KTS (Les "Actions KTS").

### *Evaluation*

La valeur nette de l'apport de l'Action Batesville Holding et des Actions KTS s'élève à EUR 156.653.917,05 (cent cinquante-six millions six cent cinquante-trois mille neuf cent dix-sept euro et cinq cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société aux termes d'une déclaration d'évaluation en date du 31 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Preuve de l'apport*

Une preuve de l'apport a été apportée à la Société.

### *Intervention des gérants*

Sur ce interviennent:

- a) M. Kenneth A. Camp, demeurant à 2074 Huntersville Road, Batesville, Indiana 47006, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A de la Société,
  - b) M. Joe A. Raver, demeurant à 161, Brook Drive, Batesville, Indiana 47006, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, et
  - c) M. Manfred Schneider demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société,
- tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 31 mars 2011.

Prenant acte d'avoir été informés préalablement de l'étendue de leur responsabilité, obligés juridiquement en qualité de gérants de la Société du fait de l'apport, les gérants approuvent expressément la description de l'apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'actionnariat de la Société est dorénavant constitué de:  
- Hillenbrand International Holding Corporation: 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-huit) parts sociales.

Le notaire constate que les 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-huit) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et peuvent valablement résoudre sur les résolutions prises ci-après.

### *Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été réalisé intégralement, il est résolu de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-huit), représenté par 23.523.088 (vingt-trois millions cinq cent vingt-trois mille quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune. »

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est ajournée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058293/246.

(110065676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**EKIAM Management S. à r. l. & Cie. Zweite (2.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 140.523.

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

**Art. 3.** des Gesellschaftsvertrages vom 22.12.2007 wird wie folgt geändert:

Der alleinige Kommanditist Herr Dr. Eberhard Brandl scheidet zum 31.12.2009 aus der Gesellschaft aus.

Mit Wirkung zum 01.01.2010 tritt

Herr Wolfgang Albus

Geb.: 13.06.1944/Geb. Ort: Oberhausen

Beruf: Kaufmann

Ulmenweg 5, D- 27607 Langen

in die Gesellschaft ein.

Der Kommanditanteil in Höhe von 120.000,00 € wird auf Herrn Wolfgang Albus übertragen.

Das Protokoll wird genehmigt und eigenhändig wie folgt unterzeichnet:

Grevenmacher, den 31.12.2009.

Dr. Eberhard Brandl / Wolfgang Albus / EKIAM Management S. à r. l.

- / - / Wolfgang Albus

Kommanditist (ausscheidend) / Kommanditist (eintretend) / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011072418/24.

(110079261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 8 avril 2011*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont reconduits pour une nouvelle période de 1 (un) an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, me Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1889 Luxembourg,

est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 (un) an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011070682/23.

(110078065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Fro Yo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 159.875.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sascha HOFFMANN, employé privé, né le 28 juillet 1975 à Ettelbruck, demeurant au 34, Dernier Sol, à L-2543 Luxembourg,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Monsieur Sascha HOFFMANN, précité, est le seul et unique associé de la société "FRO YO LUX S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 mars 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La Société a pour objet principalement l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que l'exploitation d'un commerce.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit et plus particulièrement dans toutes sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire ou complémentaire au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Elle peut exercer toutes activités industrielles, immobilières, commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19157. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061451/48.

(110068966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**A2MF Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 160.648.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Loic FERY, Managing Partner, born on 15<sup>th</sup> March 1974 in Nancy (France), residing at 26 Copse Hill, Wimbledon, Londres SW20 0HG (United Kingdom)

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "A2MF Capital" a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be

validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

#### *Subscription and Payment.*

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder Mr. Loic FERY, prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs.*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- .

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1.- Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Mr. Loic FERY, Managing Partner, born on 15th March 1974 in Nancy (France), residing at 26 Copse Hill, Wimbledon, Londres SW20 0HG (United Kingdom)

2.- The registered office is established in 2 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Loic FERY, Managing Partner, né le 15 mars 1974 à Nancy (France), demeurant à 26 Copse Hill, Wimbledon, Londres SW20 0HG (Royaume Uni)

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «A2MF CAPITAL», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

*Souscription et Libération.*

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Loic Fery, prénommé.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Loic FERY, Managing Partner, né le 15 mars 1974 à Nancy (France), demeurant à 26 Copse Hill, Wimbledon, Londres SW20 0HG (Royaume Uni)

2.- Le siège social de la société est fixé 2 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18732. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060682/199.

(110067877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.636.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2011, LAC/2011/19326, qu'il a été constitué un société en commandite simple entre:

**Associés:**

1. AutoZone International Holdings, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 123, S. Front Street, Memphis, Tennessee 38103 USA (l'Associé Commandité).

2. BAK Properties, LLC, une limited liability company organisée selon le droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 123 S. Front Street, Memphis, Tennessee 38103 USA (L'Associé Commanditaire).

**Dénomination:**

La société a pris la dénomination de «AutoZone Luxembourg Holdings S.C.S.».

**Objet:**

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et toute sortes de titres participatifs ou titres de créance, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les missions des titres participatifs du débiteur à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, de manière générale, effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rattachent à son objet social.

**Siège:**

Le siège de la société est établi à L-1746 Luxembourg, 2, Rue Joseph Hackin.

**Gérant:**

Est nommé Associé Commandité (Gérant) pour une durée indéterminée:

- AutoZone International Holdings, Inc., prénommée avec le régime de signature statutaire suivant:

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses Associés Commandités, lui-même dûment représenté par au moins deux signataires.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 10.3 ci-dessus.

**Capital:**

Le capital de la Société est fixé à mille dollars américains (USD 1.000) représentés par mille (1.000) parts d'intérêts divisées en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) Parts d'intérêt de Commandité détenues par l'Associé Commandité (les Parts de Commandité ou les Parts Illimitées) et une (1) Part d'intérêts de Commanditaire détenue par l'Associé Commanditaire (la Part de Commanditaire), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et attribuées comme suit:

1. AutoZone International Holdings, Inc., prénommée,  
999 Parts de Commandité  
2. BAK Properties, LLC, prénommée,  
1 Part de Commanditaire  
TOTAL: 1.000 Parts d'Intérêts

*Durée:*

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060657/65.

(110067705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061568/10.

(110069006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061570/10.

(110068981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011070695/23.

(110078170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.969.

Les comptes annuels au 25 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Muellux Holding Company II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011061591/11.

(110069202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Miam Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 346, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061600/10.

(110069167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011061641/10.

(110068799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Taro S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.933.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thais Racy, avec adresse privée au 49, Rua Braulio de Mendonça, 01450-080 São Paulo, Brésil
- João Barbuto, avec adresse privée au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho, 01236-000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, avec adresse privée au 217, Rua Esc cia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. renouvellement du mandat d'Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3. non renouvellement du mandat d'administrateur de Luiz Olavo Baptista, avec adresse au 1294, Avenida Paulista, 01310-915, São Paulo, Brésil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011070766/23.

(110077664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-treizième (293.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,  
R.C.S. Luxembourg B 160.497.

 —  
**STATUTEN**
**Gesellschaftsvertrag**
**Art. 1. Firma, Sitz.**

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-treizième (293.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.**

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

**Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Euker, Hans-Joachim
Straße:	Friedhofstr. 11
Postleitzahl/Wohnort:	69118 Heidelberg
Geburtsdatum/Geburtsort:	26.12.54 / Siegen
Beruf:	Vorstand

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

**Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;

h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.  
Unterschrift  
*Der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2011059492/115.

(110065262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Padulex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 150.999.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061643/10.

(110068942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 53.150.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 13 mai 2011 a décidé:

a) de ratifier la cooptation de Monsieur

Serge CADELLI

MAN INVESTMENTS AG

Etzelstrasse 27, CH-8808 PFÄFFIKON

en tant qu'administrateur de la SICAV.

b) de renouveler le mandat de Messieurs:

Philip BODMAN (Chairman)

Man Fund Management (Guernsey) Limited

Lancaster Court-Forest Lane, St Peter Port, GY1 1WJ GUERNSEY

Serge CADELLI

MAN INVESTMENTS AG

Etzelstrasse 27, CH-8808 PFÄFFIKON

John WALLEY

Olympia Capital (Ireland) Ltd

6<sup>th</sup> Floor Block 3, Harcourt Centre, Harcourt Road, Dublin 2, IRELAND

Yves WAGNER

MDO Services S.A.

19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012;

c) de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

Route de Neudorf 560, L-2220 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Pour MAN UMBRELLA SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011070904/37.

(110076884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Patrilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 30.409.

L'adresse de l'administrateur Alexandre Van Damme est au 51, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011061646/10.

(110068885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Selgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.335.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 6 avril 2011 que:

L'assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2011

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Président, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
- Monsieur Massimo ALBORTNO, Administrateur, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Guido REY, Administrateur, demeurant professionnellement P.zza C.L.N. 255, I-10123, Torino, Italie;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELGEST S.A.

GRUPPO BANCA SELLA

Signature

Référence de publication: 2011070279/21.

(110076898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Delf Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 145.535.

Il résulte d'un acte en date du 13 avril 2011 que:

1. "APEF 5 - IZAR CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 165 parts sociales;

2. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 7 parts sociales;

3. "APEF 5 - PULSAR CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 24 parts sociales;



4. "APEF 5 - PIXYS US LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", AREF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 166 parts sociales;

5. "APEF 5 - SYMA US LP." un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 128 parts sociales;

Ces 5 sociétés ont donc cédés au total 490 parts sociales à la société:

AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., un "limited partnership" (commanditaire vennootschap), organisé sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas et représenté par son "General Partner", AlpInvest Partners 2009 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), organisé sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam.

Il résulte du même acte que:

1. "APEF 5 - JABBAH CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 104 parts sociales;

2. "APEF 5 - KUMA CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 73 parts sociales;

Ces 2 sociétés ont donc cédés au total 177 parts sociales à la société:

AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., un "limited partnership" (commanditaire vennootschap) organise sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas et représenté par son "General Partner", AlpInvest Partners 2009 B.V.

Il résulte du même acte que:

1. "APEF 5 - KUMA CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 9 parts sociales à la société:

ZEBRA BIS S.C., une société d'investissement, ayant son siège social à 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 503 206 377 RCS Versailles.

Il résulte du même acte que:

1. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 7 parts sociales à la société:

UBS FIDUCIARA S.p.a., ayant son siège social à Via Del Vecchio Politecnico 3, 20121 Milano, Italie, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro REA 1686984.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

*Pour: Delfff Luxembourg 1 S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nicolas Dumont

Référence de publication: 2011061005/92.

(110067585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

---

**Pasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

Référence de publication: 2011061645/11.

(110068778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Poinsettia Mavit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.235.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011061651/12.

(110068893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.551.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 avril 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Fabrice Jacob, Alex King Yue Leung, Jean-Luc Neyens et Madame Barbara Nicolas en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
2. de nommer Monsieur Patrick Rivière, avec adresse professionnelle au 17, rue Marignan, F-75008 Paris, en qualité d'administrateur additionnel pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
3. de nommer Madame Anne-Marie Goffinet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur additionnel pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
4. de réélire KPMG Audit S.à r.l.. Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

*Pour JKC FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECKET / Corinne AEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011072433/24.

(110079300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Westfjord Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 125.001.

In the year two thousand eleven, on the twentieth of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Alijan IBRAGIMOV, entrepreneur, born in Gizak (Uzbekistan), on June 5, 1953, residing in CH-8832 Wilen bei Wollerau, 13A, Eulenweg (Switzerland),

here represented by Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Westfjord Capital S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 125001, has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing Luxembourg, on February 20, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842 of May 10, 2007,

and that the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on April 21, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1180 of June 5, 2010;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Strassen to L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and to subsequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. Registered office. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

*Second resolution*

The Sole Partner decides to create two (2) categories of managers, respectively category A managers and category B managers, and to amend the statutory power of signature of the managers and to give consequently paragraphs 1 and 2 of article 13 of the bylaws the following wording:

" **Art. 13. Management. (first & second paragraphs).** The Company is managed by one or several manager(s). The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A manager") or class B manager (the "Class B manager")."

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. As long as there is only one manager the Company shall be bound by his sole signature and as soon as there are two or more managers by the joint signature of any two managers. However, if the shareholders have qualified the managers as Class A manager and as Class B manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager."

*Third resolution*

The Sole Partner decides to accept the resignation of Mr. Alexander MATTLE and Mr. Olimjon SHADIEV as managers of the Company and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate until the date of their resignation.

*Fourth resolution*

The Sole Partner decides to appoint, for an undetermined duration, as new managers of the Company:

*Class A managers:*

Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;

Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur; and

Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

*Class B manager:*

Mr. Shukhrat IBRAGIMOV, company manager, born in Kyrgyzstan, on February 12, 1986, residing in B-1421 Braine-l'Alleud, 28, avenue de la Tendrai (Belgium).

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Alijan IBRAGIMOV, entrepreneur, né à Gizak (Ouzbékistan), le 5 juin 1953, demeurant à CH-8832 Wilen bei Wollerau, 13A, Eulenweg (Suisse),

ici représenté par Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Westfjord Capital S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125001, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842 du 10 mai 2007,

et que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 5 juin 2010;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Strassen à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Siège social. (première phrase).** La siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### Deuxième résolution

L'Associée Unique décide créer deux catégories de gérants, respectivement gérants de classe A et gérants de classe B, et de modifier le régime de signature statutaire des gérants et de donner conséquemment aux alinéas 1 et 2 de l'article 13 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut/ peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Les associés pourront décider de qualifier les gérants désignés comme gérant de classe A (les "gérants de Classe A") ou gérant de classe B (les "gérants de Classe B")."

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par sa seule signature, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des gérants. Toutefois, si les associés ont qualifié les

gérants de gérants de Classe A et de gérants de Classe B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B."

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide d'accepter la démission Monsieur Alexander MATTLE et de Monsieur Olimjon SHADIEV comme gérants de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

*gérant de Classe A:*

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;

- Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur; et

- Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

*gérant de Classe B:*

- Monsieur Shukhrat IBRAGIMOV, gérant de société, né à Kirgystan, le 12 février, 1986, demeurant à B-1421 Braine-l'Alleud, 28, avenue de la Tendral (Belgique).

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060622/141.

(110067809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Flinders International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 130.281.

L'an deux mil onze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Flinders International SA", avec siège social à L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1975 du 13 septembre 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, en date du 28 mars 2011, non-encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 130.281.

L'assemblée est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Céline UMBDENSTOCK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social vers 24, rue de la Gaffelt L-3480 Dudelange.
- 2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts.
- 3.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 4.- Démission de Monsieur Sébastien THIBAL comme administrateur unique et nomination de Monsieur Calogero DIO comme nouvel administrateur unique.
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social vers 24, rue de la Gaffelt L-3480 Dudelange et modifie en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale change l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, le négoce de pièces liées à l'industrie et toutes prestations y afférentes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter ou développer la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut apporter tout soutien financier ou même sa caution.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder démission avec décharge à l'administrateur unique actuel, savoir Monsieur Sébastien THIBAL.

L'assemblée générale nomme en remplacement à la fonction d'administrateur unique pour une durée de six ans:

- Monsieur Calogero DIO, né à Amnéville, (France), le 09 avril 1964, domicilié à 15, rue Jean Burger, 57185 Vitry-sur-Orne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

71559

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.UMBDENSTOCK, P.WEILER, N.GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19047. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011060769/84.

(110068139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Procura Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.578.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 avril 2011*

Est nommé représentant permanent de la société GREC IMMOBILIARIS S.A.:

Mr. Esteve PLANELLA SERRA, demeurant à Camp de Perot, Bloc A, 2<sup>o</sup>. 2<sup>a</sup>, Sant Julia de Loria, Andorre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061654/12.

(110068689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.044.

—  
Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2011.

Holger Möller

Manager

Référence de publication: 2011061853/12.

(110069109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.174.

—  
Im Jahre zwei tausend elf, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.516,

hier vertreten durch ihren alleinigen Verwalter Herr Charles SCHROEDER, maître en management et commerce international, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 1, Ale Biergwee.

2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.313,

hier vertreten durch ihren alleinigen Verwalter Herr Laurent WALLENBORN, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

3.- Herr Claude KLEYR, Privatangestellter, wohnhaft in L-6665 Herborn, 3, Hierber Millen,

hier vertreten durch Herrn Charles SCHROEDER, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. April 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PARTY RENT LUXEMBOURG S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.174 (NIN 2002 2409 736).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 11. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1351 vom 18. September 2002, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 18. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 28 vom 12. Januar 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 4. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 633 vom 30. Juni 2005;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER am 23. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 72 vom 30. Januar 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwei hundert fünfundzwanzig tausend Euro (€ 225.000.-) beläuft, eingeteilt in drei tausend (3.000) Anteile von je fünfundsiebzig Euro (€ 75.-), zugeteilt wie folgt:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., vorgeannt, zwei tausend ein hundert Anteile . . .	2.100
2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., vorgeannt, zwei hundert sechsundzwanzig Anteile . . . . .	226
3.- Herr Claude KLEYR, vorgeannt, sechs hundert vierundsiebzig Anteile . . . . .	674
Total: drei tausend Anteile . . . . .	<u>3.000</u>

Alsdann haben die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 225.000.-) aufzustocken um es von dem bestehenden Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 225.000.-) auf den Betrag von VIER HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 450.000.-) zu erhöhen, durch die Schaffung von drei tausend (3.000) neuen Anteilen von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-), mittels Einbeziehung der Gewinnvorträge aus dem Geschäftsjahr 2010 in Höhe von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 225.000.-), sowie diese aus der durch die Gesellschafter genehmigten Bilanz zum 31. Dezember 2010 ausgewiesen werden.

Herr Charles SCHROEDER, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft PARTY RENT LUXEMBOURG S.à r.l., bestätigt, dass die vorerwähnten Gewinnvorträge noch nicht ausgezahlt worden sind und somit der Gesellschaft zur Verfügung stehen.

Die Bestätigung des Geschäftsführers über die Verfügbarkeit dieser Gewinnvorträge zum heutigen Tage sowie die vorerwähnte Bilanz zum 31. Dezember 2010 bleiben, nachdem sie durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden sind, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Die drei tausend (3.000) neuen Anteile von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-) werden den bestehenden Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile am Gesellschaftskapital zugeteilt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIER HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 450.000.-), eingeteilt in sechs tausend (6.000) Anteile von je FÜNFUNDSIEBZIG EURO (€ 75.-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Die Aktiengesellschaft CS Participations & Gestion S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.516, vier tausend zwei hundert Anteile . . . . .	4.200
2.- Die Aktiengesellschaft MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass, eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.313, vier hundert zweiundfünfzig Anteile . . . . .	452
3.- Herr Claude KLEYR, Privatangestellter, wohnhaft in L-6665 Herborn, 3, Hierber Millen, ein tausend drei hundert achtundvierzig Anteile . . . . .	<u>1.348</u>
Total: sechs tausend Anteile . . . . .	6.000

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.



Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SCHROEDER, L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2011. Relation: ECH/2011/743. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Echternach, den 4. Mai 2011.

Référence de publication: 2011060903/84.

(110068238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Rainy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1745 Luxembourg, 10, rue Léon Hengen.

R.C.S. Luxembourg B 91.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011061661/14.

(110068517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061700/10.

(110068992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Gan Eden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Enrico CARUSO, entrepreneur, domicilié au 33, rue de Millo, Monaco,

ici représenté par Monsieur Laurent RECHT, domicilié professionnellement au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Monaco, le 30 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "GAN EDEN S.A. en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg numéro B 97.066, fut constituée par acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1321 du 11 décembre 2003;

- La société fût mise en liquidation volontaire par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2673 du 6 décembre 2010;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées;
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "GAN EDEN S.A. en liquidation volontaire";
- Par la présente le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, a pris acte de la démission du liquidateur de la société en date du 30 mars 2011 et déclare reprendre ledit mandat pour les besoins du présent acte;
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "GAN EDEN S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels modifiés au 31/12/2007, les comptes annuels au 31/12/2008, au 31/12/2009 et au 31/12/2010 sur base des rapports du liquidateur s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver le bilan de clôture en date de ce jour;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, commissaires aux comptes et liquidateur pour leurs mandats jusqu'à ce jour;
- Le mandant donne tous pouvoirs à Monsieur Laurent RECHT, domicilié professionnellement au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange, pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de Monsieur Laurent RECHT, préqualifié;
- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire les titres au porteur qui ont été immédiatement lacérés. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "GAN EDEN S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. RECHT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15362. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011060778/52.

(110067916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

—  
EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 3 mars 2011 entre:

CEP II Starck S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121535,

et

H.C. Management VI GmbH & Co. KG, un limited partnership de droit allemand, ayant son siège social au 8, Promenadeplatz, D-80333 Munich, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Munich, sous le numéro HRA 97182,

que sept cent huit mille sept cent quarante neuf (708,749) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, ont été transférées de CEP II Starck S.à r.l., susnommée, à H.C. Management VI GmbH & Co. KG, susnommée.

Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée entre:

Advent Steel S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121231,

et

H.C. Management VI GmbH & Co. KG, susnommée,

que sept cent huit mille sept cent quarante neuf (708.749) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, ont été transférées de Advent Steel S.à r.l., susnommée, à H.C. Management VI GmbH & Co, KG, susnommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011071336/37.

(110079000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

## **INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent vingt et unième (421.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 160.491.

### — STATUTEN

#### **Gesellschaftsvertrag**

##### **Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent vingt et unième (421.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann Durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

##### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

##### **Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Kirn, Wolfgang
Straße:	Weinsteige 7
Postleitzahl/Wohnort:	75177 Pforzheim
Geburtsdatum/Geburtsort:	15.04.45 / Sigmaringen
Beruf:	Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

##### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten

oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

*Der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2011059494/115.

(110065227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 603.796.449,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.417.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 21 avril 2011 que:

- Monsieur Andrew Guille a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Monsieur Nathan Lane, né le 6 juin 1977, à Greenbrae, Californie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres (Royaume-Uni), a été nommé gérant de classe B en remplacement de Monsieur Andrew Guille avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011063881/19.

(110070298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061701/10.

(110068995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.499.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011061754/14.

(110069128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Sulinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 23 mai 2011 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le mandat d'Administratrice de Madame Marcelle MESTRE, demeurant à La Roche Pont-La-Ville, CH-Fribourg, et des Sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l. établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- le mandat de Commissaire aux comptes de la Société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Madame Marcelle MESTRE, demeurant à La Roche Pont-La-Ville, CH-Fribourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 23 mai 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la gestion journalière de la Société a été déléguée à Madame Marcelle MESTRE, demeurant à La Roche Pont-La-Ville, CH-Fribourg.

En qualité d'Administratrice-déléguée, Madame Marcelle MESTRE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

- Madame Marcelle MESTRE, demeurant à La Roche Pont-La-Ville, CH-Fribourg a été nommée en tant que Présidente du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administratrice-déléguée et de Présidente, Madame Marcelle MESTRE aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071421/30.

(110079291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Summit Partners OGN (Luxco) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011061719/10.

(110068480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**TDL, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.551.

RECTIFICATIF

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, de la Succursale, division de la Société, elle-même constituée sous le droit canadien, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1- L'adresse de la Succursale est la suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Les activités de la Succursale seront le financement intragroupe et l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion de telles participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion, le contrôle de n'importe quelle société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevet et/ou d'autre droit de la propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre seulement par voie d'émission privée, des billets à ordre, des bonds, des obligations et des titres de créance et tout autre type de créance. Elle pourra prêter des fonds et donner des garanties à ses filiales ou entités affiliées.

La Succursale pourra généralement employer toute technique ou instrument en relation avec son investissement en vue d'une gestion efficace des risques.

Elle pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont directement ou indirectement en relation avec l'objet de la succursale.

De manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et le développement de son objet.

3- La Société est enregistrée auprès d'Alberta Registrar Corporations, Canada, sous le numéro 2015998178.

4- L'objet social de la Société est illimité.

5- Le capital social de la Société est de 100 actions ordinaires émises au prix de CAD 0.01 par action.

6- La dénomination sociale de la Société est TDL Luxembourg Ltd.

7- La dénomination de la Succursale est TDL, Luxembourg Branch.

8- Les personnes ayant pouvoir de valablement engager la Société sont:

- Madame Lesley Bolster, née le 30 novembre 1971, à Winnipeg, Canada, demeurant professionnellement au 2500,700-9 Avenue SW, Calgary Alberta, Canada T2P 3V4;

- Monsieur Lyle C. Whitmarsh, né le 19 décembre 1967, à Wolseley, Canada, demeurant au 2500, 700-9 Avenue SW, Calgary Alberta, Canada T2P 3V4; et

- Monsieur Brent J. Conway, né le 1<sup>er</sup> mai 1967, à Saint John, Canada, demeurant professionnellement au 2500,700-9 Avenue SW, Calgary Alberta, Canada T2P 3V4.

9- La personne ayant pouvoir de valablement engager la Succursale est:

Monsieur Aurélien Lahay, né le 25 octobre 1980, à Antalaha, Madagascar, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

*Pour TDL, Luxembourg Branch*

Emmanuel Réveillaud

Référence de publication: 2011062440/44.

(110068873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

### **Surexpo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.828.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61761 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061720/10.

(110068795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

### **Europ Estate & Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 103.295.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROP ESTATE & PROPERTY MANAGEMENT S.A. avec siège social à L-2418 Luxembourg, 5 rue de la Reine, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.295, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 1236 en date du 2 décembre 2004.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Bernard FAYET, directeur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick FAYET, directeur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

(Le reste sans changement.)

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Fayet; Muhovic; Yannick Fayet, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> avril 2011. Relation: EAC/2011/4470. Reçu: soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011061427/52.

(110068572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.